

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/27

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	voitants
66	36	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/27

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 95^è tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 6 600 € HT,
- La signature d'un devis d'étude de la capacité portante du pont de Villy-sur-Yères, dans le cadre de la 80^è tranche d'eau potable, avec l'entreprise QUARDINA (BIHOREL). Le montant s'élève à 5 760 € HT.
- La signature d'un devis de comblement de cavité souterraine et de suivi de chantier, dans le cadre de la sécurisation suite à l'effondrement de voirie à proximité du réservoir de Brunville, avec CAVITEC (76160, Saint-Jacques-Sur-Darnétal). Le montant s'élève à 8340 € HT.
- La signature d'un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de réhabilitation des aéroéjecteurs et de la station d'épuration de Sept-Meules (131^è tranche d'assainissement collectif), avec AQUA ENVIRO (Vieux Manoir) pour un montant de 19 800 € HT.
- La signature d'un devis de remplacement des canalisations du clarificateur de la station d'épuration de Criel sur Mer (travaux inopinés 201^è tranche d'assainissement collectif), avec Mécanique Tréportaise (Dieppe) pour un montant de 15 840 € HT.
- La signature d'un devis de diagnostic H2S en entrée de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière (201^è tranche d'assainissement collectif), avec Atheo Solutions (Orgerus) pour un montant de 2 140 € HT, auquel sera ajoutée la somme de 380 € HT en cas de prolongation de 2 semaines.
- La signature d'un marché de réalisation de levés topographiques avec GE360 Géomètres-Experts (Bois Guillaume). Ces levés seront réalisés en vue de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'Incheville, hameau de Gousseauville dans le cadre de la 124^è tranche. Le marché s'élève à 3 830 € HT.
- La signature d'un devis de marquage en résine thermoplastique, suite aux travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et de voirie à Beauchamps, avec Hélios Mission Sécurité Routière Sotteville-les-rouen. Ces travaux s'élèvent à 1 450,00 € HT.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

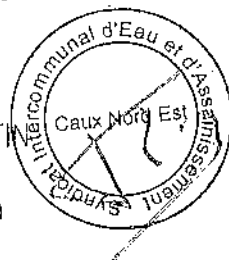
- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENT



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/28

EAU POTABLE – Stratégie de la protection de la ressource et sobriété (84è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	36	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/28

EAU POTABLE – Stratégie de la protection de la ressource et sobriété (84è tranche)

L'Agence de l'eau, dans son 12ème programme, a pour objectif de préserver et d'améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité. Le syndicat, pour anticiper les crises liées au changement climatique, doit pousser vers une démarche de sobriété afin de réduire les prélèvements.

Par délibération du 12/12/2024, le Comité Syndical a accepté la réalisation d'une étude de « stratégie de protection de la ressource et démarche sobriété » dans le cadre de la 84è tranche. L'objectif de cette étude est d'identifier les priorités d'intervention en termes de protection et de gestion de la ressource.

Le syndicat doit définir ses objectifs et les actions à mettre en place pour préserver la ressource et réduire de 14% les prélèvements afin de répondre aux objectifs du plan eau à l'échelle du bassin Seine Normandie. Un programme d'actions pluriannuel entre 2026 et 2030 a été établi. Ce programme sur 5 ans est révisable à 3 ans.

Après présentation du programme d'actions,

Considérant l'intérêt de mener une politique cohérente de protection de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire du SIEA Caux Nord Est ;

Considérant que la stratégie de protection de la ressource en eau est nécessaire à l'élaboration du Contrat de Territoire porté par le Syndicat mixte de bassin versant de l'Yères (SMBVY) ;

Considérant que l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie de protection de la ressource en eau conditionne l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du 12ème programme ;

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 36 voix pour et une abstention, décide de :

- **approuver** la stratégie de protection de la ressource, dans le cadre de la 84è tranche du budget eau potable, dont le contenu est annexé à la présente délibération et dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Volet qualitatif

Enjeu 1 : Animation, sensibilisation et information

Enjeu 2 : Favoriser les bonnes pratiques pour la préservation de l'eau

Enjeu 3 : Aménagements

Enjeu 4 : Mise en place d'un observatoire

- Volet quantitatif

Enjeu 1 : Amélioration de la performance des réseaux d'eau potable

Enjeu 2 : suivi des usages

- **autoriser** Monsieur le Président à signer tout document y afférent, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,

- **charger** Monsieur le Président de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

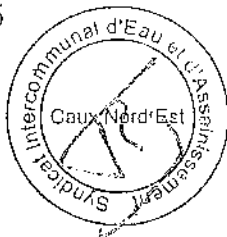
Martial FROMENTIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **10 JUIL. 2025**

Notification :



La Secrétaire de Séance

Christine MEBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

Actions retenues par enjeu	Lieu	Masses d'eau ou Unité hydrographique concernée	Indicateurs	Objectifs à atteindre	Échéancier de montant annuel (M€ en PD)					Total
					2026	2027	2028	2029	2030	
a) VOILE QUALITATIF										
Axe 1 : Animation, sensibilisation et information sur la démarche de protection de la ressource										
Action 1.1 : Réalisation d'études AAC	Captage d'Incheville Captage d'Envermeu	Unité hydrographique de l'Arques Unité hydrographique de l'Envermeu	% d'avancement des études	100%	27 970,00 €	27 970,00 €				55 940,00 €
Action 1.2 : Poursuite de l'animation auprès des agriculteurs du bac pour la mise en œuvre de projet agro-écologique sur les captages de la vallée de l'Yères	AAC de Criel sur Mer AAC de Touffreville sur Mer AAC de Villy sur Yères	Unité hydrographique de l'Yères	Nombre de COPIL Nombre de rapport d'activité Nombre de journées techniques	1/an 1/an 1/2ans	1 550,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	8 250,00 €
Action 1.3 : Mise en place d'une animation sur les BAC d'Incheville et d'Envermeu	Captage d'Incheville Captage d'Envermeu	Unité hydrographique de l'Yères Unité hydrographique de la Bresle	Nombre de COPIL Nombre de rapport d'activité	1/an 1/an		1 650,00 €			1 650,00 €	4 950,00 €
Action 1.4 : Réalisation du PSSSE	Ensemble du territoire	Unité hydrographique de l'Yères, de l'Arques et de la Bresle	% d'avancement des études	100%	22 970,00 €	22 970,00 €				45 940,00 €
Action 1.5 : Réalisation de diagnostics environnementaux	AAC de Criel sur Mer AAC de Touffreville sur Mer AAC de Villy sur Yères	Unité hydrographique de l'Yères	Nombre de diagnostics environnementaux	1/2ans	990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	4 950,00 €
Action 1.6 : Suivi des sources de vulnérabilité de la ressource en eau : prévention des risques liés aux installations sensibles	AAC de Criel sur Mer AAC de Touffreville sur Mer AAC de Villy sur Yères	Unité hydrographique de l'Yères	% d'installations individuelles d'assainissement contrôlés % d'installations de stockage d'hydrocarbures	100% 100%	990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	4 950,00 €
Axe 2 : Favoriser les bonnes pratiques pour la préservation de l'eau										
Action 2.1 : Remise en herbe sur les parcelles ou PPI des captages de Touffreville sur Mer et de Villy sur Yères	AAC de Criel sur Mer AAC de Touffreville sur Mer AAC de Villy sur Yères	Unité hydrographique de l'Yères	Pourcentage d'hectares remis en herbe incinqués dans les arrêtés de DUP	100%	274 540,00 €					274 540,00 €

Action 2.2 : Mise en place d'une stratégie foncière	Syndicat AAC de Criel sur Mer	Ensemble des unités hydrographiques	% d'avancement de l'étude	100%	53 300,00 €	53 300,00 €			53 300,00 €
Action 2.3 : Pratiques culturelles sans recours aux intrants	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Nombre d'hectares convertis	1 ha	Animation 330 €				330,00 €
Action 2.4 : Poursuite de la réduction de l'usage de redoutables par la mise en place de nichoirs	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Nombre de nichoirs occupés		990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	4 950,00 €
Axe 3 : Aménagements hydrologiques									
Action 3.1 : Mise en place d'aménagements hydrologiques permettant la réduction de la circulation rapide de l'eau vers d'éventuels points d'engorgement	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Linéaire de batis ou de fascines réalisés	150 ml/an	19 320,00 €	19 320,00 €	19 320,00 €	19 320,00 €	66 810,00 €
Axe 4 : Mise en place d'un observatoire									
Action 4.1 : Mise en place de l'observatoire de la qualité de l'eau	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Suivi des résultats des analyses réalisées par l'ARS et par le suivi renforcé	1 bilan/an	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	7 260,00 €
Action 4.2 : Mise en place d'un comité de suivi des DUP et BAC	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Suivi des actions	1 bilan/an	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	7 260,00 €
Action 4.3 : Suivi des indicateurs de plan d'action	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Suivi annuel des différents indicateurs	Indice d'avancement de la protection de la ressource à 100%	990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	4 950,00 €
Action 4.4 : Suivi des pratiques culturelles et de l'aménagement du territoire	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Exploitation du RPG et suivi de l'évolution annuelle des pratiques culturelles	1 bilan/an	660,00 €	660,00 €	660,00 €	660,00 €	3 300,00 €
Action 4.5 : Suivi des transactions foncières sur le territoire	AAC de Touffreville sur Eu	Unité hydrographique de l'Yères	Suivi des transactions foncières sur l'ensemble du territoire	1 bilan/an	330,00 €	330,00 €	330,00 €	330,00 €	6 930,00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/29

COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE – Etude prospective des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et faisabilité technico financière de la fiabilisation et de la sécurisation. Etablissement du PGSSE (84è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	36	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/29

COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE – Etude prospective des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et faisabilité technico financière de la fiabilisation et de la sécurisation. Etablissement du PGSSE (84^è tranche)

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour réaliser une étude prospective des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et faisabilité technico financière de la fiabilisation et de la sécurisation ainsi que l'établissement du PGSSE dans le cadre de la 84^{ème} tranche.

Le marché a été publié au BOAMP le 12/05/2025. La date de remise des offres a été fixée au 11/06/2025.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

2 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti, le groupement Safege (Suez consulting)/ Ecodécision, et la société Sogeti Ingénierie Infra.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de l'entreprise Sogeti Ingénierie Infra pour un montant de 134 725 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

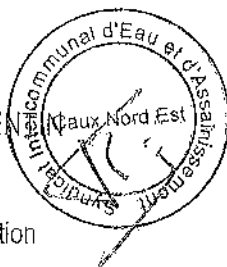
- **retenir** l'offre de l'entreprise Sogeti Ingénierie Infra d'un montant de 134 725 € HT pour réaliser une étude prospective des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau et faisabilité technico financière de la fiabilisation et de la sécurisation ainsi que l'établissement du PGSSE, dans le cadre de la 84^è tranche ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation,
- **charge** Monsieur le Président de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENT



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/30

COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE -- travaux de renouvellement des réseaux (95è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	36	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Étalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/30

COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE – travaux de renouvellement des réseaux (95è tranche)

Considérant le nombre important de fuites sur la canalisation d'eau potable à Floccues, rue d'Etalondes et sur une partie de la rue d'Heudelimont, le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, dans le cadre de la 95è tranche. Le marché a été publié au BOAMP le 25/06/2025. La date de remise des offres a été fixée au 18/07/2025.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum de 200 000 € HT et à signer le marché correspondant.

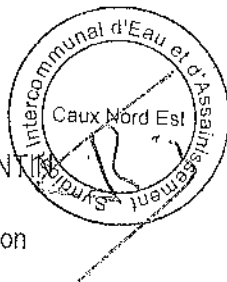
Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser** Monsieur le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à Floccues, dans le cadre de la 95è tranche, pour un montant maximum de 200 000 € HT ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **charger** Monsieur le Président de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'attribution d'une subvention.

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/31

COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE – Réservoirs : Diagnostic Génie-Civil, Amiante et Plomb (96è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	36	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/31

COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE – Réservoirs : Diagnostic Génie-Civil, Amiante et Plomb (96^è tranche)

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour réaliser un diagnostic Génie-Civil, Amiante et Plomb en vue des travaux de réhabilitation des réservoirs de Fresnoy-Folny, Incheville, Melleville/Guerville (Montauban), Monchy-Sur-Eu, dans le cadre de la 96^{ème} tranche d'eau potable.

Le marché a été publié au BOAMP le 15/04/2025. La date de remise des offres a été fixée au 19/05/2025.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

Un candidat a fait parvenir une offre dans le délai imparti : Sixense Engineering.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de l'entreprise Sixense Engineering pour un montant de 55 100 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

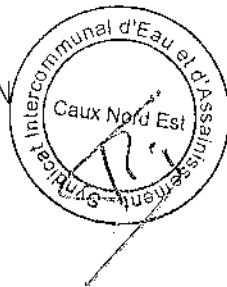
- **retenir** l'offre de l'entreprise Sixense Engineering, d'un montant de 55 100 € HT, pour réaliser un diagnostic Génie-Civil, Amiante et Plomb des réservoirs de Fresnoy-Folny, Incheville, Melleville/Guerville (Montauban) et Monchy-Sur-Eu, dans le cadre de la 96^è tranche ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation ;
- **charge** Monsieur le Président de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/32

COMMANDE PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Schéma Directeur d'Assainissement (127è tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	34	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	23	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/32

COMMANDE PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Schéma Directeur d'Assainissement (127^e tranche)

L'Agence de l'eau, dans son 12^{ème} programme, prévoit l'établissement de schéma directeur d'assainissement qui conditionne l'obtention de subventions.

Le Syndicat va lancer une consultation en procédure adaptée afin de retenir un bureau d'études pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, dans le cadre de la 127^e tranche d'assainissement collectif.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum de 300 000 € HT et à signer le marché correspondant.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

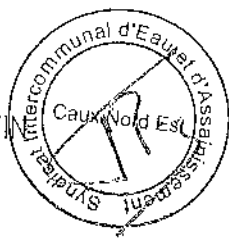
- **autoriser** Monsieur le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, dans le cadre de la 127^e tranche, pour un montant maximum de 300 000 € HT;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude ;
- **charger** Monsieur le Président de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/33

COMMANDE PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Réhabilitation des réseaux St-Rémy-Boscrocourt, Baromesnil (125^e tranche)

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	34	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	23	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.Boinet (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.Boinet (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/33

COMMANDE PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF -- Réhabilitation des réseaux St-Rémy-Boscrocourt, Baromesnil (125è tranche)

La commune de Baromesnil a été raccordée au système d'assainissement de Criel sur Mer via un refoulement qui se déverse à Saint Remy Boscrocourt. Le refoulement est assuré par un aérojecteur. Le diagnostic a révélé des nuisances olfactives chez les riverains et des phénomènes de corrosion au niveau de l'arrivée du refoulement dans le réseau gravitaire.

Considérant la nécessité de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif entre St-Rémy-Boscrocourt et Baromesnil, le Syndicat va lancer une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise, dans le cadre de la 125è tranche.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum de 180 000 € HT et à signer le marché correspondant.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

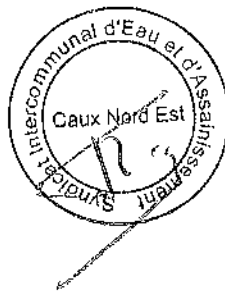
- **autoriser** Monsieur le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour réaliser des travaux d'assainissement collectif à St-Rémy-Boscrocourt et Baromesnil dans le cadre de la 125è tranche, pour un montant maximum de 180 000 € HT ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/34

FINANCES - EAU POTABLE - Indemnités dues aux propriétaires et exploitants des parcelles incluses dans les périmètres de protection des captages de Criel-sur-Mer /Touffreville-sur-Eu, et de Villy-sur-Yères

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	36	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/34

FINANCES - EAU POTABLE - Indemnités dues aux propriétaires et exploitants des parcelles incluses dans les périmètres de protection des captages de Criel-sur-Mer / Touffreville-sur-Eu, et de Villy-sur-Yères

Des périmètres de protection ont été instaurés par arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique, en juillet 2021 pour les captages de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères. Le syndicat n'a pas pu constituer de réserves foncières pour l'échange avec des terrains du périmètre rapproché des captages, toutes ses candidatures ayant été refusées. Des indemnités doivent en conséquence être versées aux exploitants et aux propriétaires subissant un préjudice. Elles ont été calculées par le bureau d'études ITEA, lequel a transmis son rapport d'étude technico-économique.

Des conventions individuelles doivent désormais être établies afin de fixer, pour chaque indemnisé, le montant qui lui sera versé et son engagement à respecter les dispositions des arrêtés préfectoraux.

Les indemnisations sont :

- pour le périmètre de protection des captages de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu, d'environ 155 100 € pour les exploitants et 189 500 € pour les propriétaires soit au total 344 600 €.
- pour le périmètre de protection du captage de Villy-sur-Yères, d'environ 217 400 € pour les exploitants, 26 100 € pour les travaux réalisés par les exploitants, et 255 900 € pour les propriétaires soit au total 499 400€.

Le total s'élève à 844 000 €. En tenant compte d'éventuels imprévus, le total est évalué à 900 000 € HT.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser** le Président à signer les conventions individuelles et toutes les pièces relatives à ce dossier, dans la limite d'une somme globale de 900 000 € HT ;
- **décider** de verser l'indemnité parcellaire à la signature de chaque convention ;
- **décider** de verser 30 % de l'indemnité liée aux travaux à la signature de chaque convention et le solde suite à la réalisation de ceux-ci, au prorata des sommes déboursées par l'indemnisé, et ce, dans la limite de la somme prévue initialement dans chaque convention ;
- **s'engager** à inscrire toutes les sommes nécessaires aux budgets eau potable 2025 et 2026 ;
- **charger** le Président de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'attribution des subventions correspondantes.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/35 (Page 1/4)

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – contrôles d'installations

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	35	36

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	24	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/35 (Page 2/4)

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – contrôles d'installations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-8, III et L.2224-12-2 ;

Vu les articles L.1331-1 et L.1331-8 du Code de la santé publique,

Vu la délibération n° 2022/62 du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° 2023/39 du 14 septembre 2023 ;

Vu la délibération n° 2024/05 du 15 février 2024 ;

Vu la délibération n° 2025/13 du 03 avril 2025 ;

Vu le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure la mission obligatoire de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif définie à l'article L.2224-8 III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif sont réalisées par le syndicat depuis le 1^{er} octobre 2022. Le contrôle périodique de fonctionnement ou diagnostic est facturé par Véolia à raison de 37 € par an sur la facture d'eau. VEOLIA rembourse ensuite la redevance au Syndicat. La facturation des autres types de contrôles est réalisée par le syndicat. Les tarifs ont été fixés par délibérations des 12/12/2022, 14/09/2023, et 03/04/2025. Par délibération du 15/02/2024 le Comité Syndical a approuvé l'application d'une pénalité financière correspondant au cout de contrôle majoré de 100% en cas de procédure de relance de contrôle infructueuse, soit 74€.

Lorsque l'installation n'a pas été mise en conformité un an après la vente, il est proposé d'appliquer une pénalité financière.

L'article L.1331-1-1 du Code de La Santé Publique précise que :

« I. - Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. Cette obligation ne s'applique ni aux immeubles abandonnés, ni aux immeubles qui, en application de la réglementation, doivent être démolis ou doivent cesser d'être utilisés, ni aux immeubles qui sont raccordés à une installation d'épuration industrielle ou agricole, sous réserve d'une convention entre la commune et le propriétaire définissant les conditions, notamment financières, de raccordement de ces effluents privés.

II. - Le propriétaire fait procéder aux travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle prévu au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de quatre ans suivant la notification de ce document ».

En outre, l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique prévoit que : « Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L. 1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 400 %. Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations de raccordement prévues aux mêmes articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité ».

La taxe de l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique est perçue sur le(s) propriétaire(s) de l'immeuble et n'est pas soumise à TVA.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/35 (Page 3/4)

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – contrôles d'installations

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- maintenir les tarifs suivants de redevance assainissement non collectif, et préciser leur périodicité :

Prestations de contrôle	Tarifs HT	Modalités de paiement	Délibération
Contrôle périodique de fonctionnement ou diagnostic (dont prise de rendez-vous) (tous les 4 ans - contrôle de l'ensemble du parc sur 4 ans avec priorité pour les sites non contrôlés et non conformes)	37 € par an (soit 148 € sur 4 ans)	Paiement semestriel sur la facture d'eau CFSP VEOLIA	12/12/2022
Contrôle de vente (validité 3 ans)	110 €		12/12/2022
Contrôle périodique de fonctionnement (dont prise de rendez-vous) (tous les 4 ans) - pour un logement sans compteur d'eau - pour un 2 ^e logement avec compteur d'eau commun à un autre logement	148 € 148 € pour le logement supplémentaire	Paiement unique au SIEA Caux Nord Est après service rendu	14/09/2023
- Contrôle un an après vente de la propriété - Contrôle de bonne exécution (installations neuves ou réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage privée)	110 € 148 €		03/04/2025
pénalité financière correspondant au coût de contrôle (37€) majoré de 100% en cas de procédure de relance de contrôle infructueuse détaillée dans la délibération du 15/02/2024.	74 €	Paiement unique au SIEA Caux Nord Est	15/02/2024

- préciser que le contrôle un an après vente sera suivi d'un contrôle après vente annuel, tant que l'installation sera non conforme. Le tarif sera le même que le tarif du contrôle un an après vente soit 110 € HT.
- instaurer la pénalité de l'article L.1331-8 du code de la santé publique d'un montant égal à la redevance contrôle de fonctionnement assainissement non collectif annuelle (37€) majorée de 400% pour non conformité de l'installation d'ANC un an après la vente. Cette pénalité sera recouvrée à chaque constat, par un agent du service, de la non conformité de l'installation. Le propriétaire est préalablement mis en demeure de satisfaire à ses obligations dans le délai d'un an avant recouvrement de la pénalité ;
- autoriser à mentionner l'information dans les conclusions du contrôle et à apporter les modifications correspondantes au règlement de service d'Assainissement Non Collectif ;
- autoriser Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- abroger toute délibération antérieure contraire.

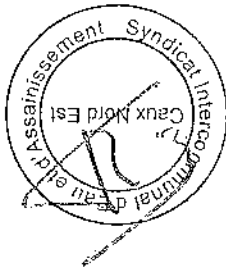
La tarification et la périodicité des contrôles fixées par délibérations des 12/12/2022, 14/09/2023, 15/02/2024 et 03/04/2025 sont complétées par la présente délibération.

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – contrôles d'installations

Fait et délibéré le 26 juin 2025
Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application
Réception en préfecture :

Publication : **10 JUIL. 2025**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/36

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – contrôles des installations en bordure de falaises

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	35	36

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	24	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffréville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffréville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/36

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – contrôle des installations en bordure de falaises

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure la mission obligatoire de contrôle des installations et établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires de l'arrêté du 27 avril 2012.

En principe, le propriétaire a l'obligation de procéder aux travaux prescrits dans ce document dans un délai de 4 ans (art.L.1331-1-1 du CSP). En cas de vente de l'immeuble dont l'installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) est non-conforme, ce délai est ramené à un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente (art.L.271-4 du Code de la construction et de l'habitation).

Certaines propriétés sont situées en bordure de falaises.

Considérant que les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif présentent un risque pour l'entreprise et pour le milieu, lequel présente une vulnérabilité.

Considérant que le BRGM recommande de trouver des solutions de gestion des eaux usées ne devant pas augmenter l'apport d'eau en tête de falaise (pas de réinfiltration in situ) et ne pas engendrer d'excavation des terrains situés en bordure de falaise,

Considérant qu'une solution d'assainissement non collectif en bordure de falaise est contraire aux préconisations du BRGM,

Considérant l'absence de législation en matière d'assainissement collectif et non collectif en bordure de falaises

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

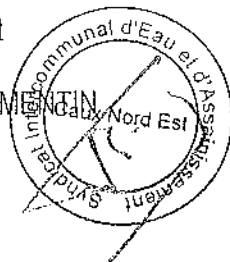
- **ne pas mentionner** dans les contrôles des installations d'assainissement non collectif, l'obligation de réaliser les travaux de réhabilitation pour les immeubles situés en bordure de falaise, ne présentant pas une installation d'assainissement non collectif conforme.

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°2025/37 (page 1/3)

FINANCES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – contrôles

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 26 juin, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis, à la salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	34	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	23	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J-C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin G.DEBEAURAIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL F.DUCHENE (S) (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les lfs) S.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.YON (S) (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) M.GOSSET (Longroy) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.KLAES à M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les lfs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/37 (page 2/3)

FINANCES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – contrôles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-8, III et L.2224-12-2 ;

Vu les articles L.1331-1 et L.1331-8 du Code de la santé publique,

Vu la délibération n° 2022/65 du 12 décembre 2022 ;

Vu le règlement de service du Service Public d'Assainissement Collectif ;

Les prestations de contrôle des installations d'assainissement collectif sont réalisées par le délégataire de service public. Par délibération du 12/12/2022, le Comité Syndical a fixé les tarifs de contrôle de conformité du raccordement des installations privées au réseau d'assainissement collectif, qui seraient réalisés par le syndicat, à 120 € HT. Il est proposé qu'un contrôle un an après-vente soit réalisé par le syndicat et de modifier le tarif des contrôles à hauteur de 139 € HT.

Lorsque l'immeuble, contrôlé un an après une vente, n'est pas raccordé au réseau public d'assainissement Collectif, il est proposé d'appliquer une pénalité financière.

Monsieur le Président rappelle que l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique dispose que : « *Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.* »

« L'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique prévoit que : « *Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L. 1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 400 %. Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations de raccordement prévues aux mêmes articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.* »

La taxe de l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique est perçue sur le(s) propriétaire(s) de l'immeuble et n'est pas soumise à TVA.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **réaliser** les contrôles de raccordement à l'assainissement collectif, un an après vente, par le syndicat (puis tous les ans jusqu'à ce que le raccordement soit conforme). Le montant du contrôle est fixé à 139 € HT ;
- **instaurer** la pénalité de l'article L.1331-8 du code de la santé publique d'un montant égal à la redevance contrôle de raccordement à l'assainissement collectif (139 €) majorée de 100% en cas de manquement aux obligations de raccordement au réseau public d'assainissement collectif (absence de raccordement ou raccordement non conforme), un an après la vente. Cette pénalité sera recouvrée à chaque constat, par un agent du service, d'un manquement à ces obligations. Le propriétaire est préalablement mis en demeure de satisfaire à ses obligations dans le délai d'un an avant recouvrement de la pénalité ;
- **appliquer** le tarif de 139 € à tout autre contrôle de conformité qui serait réalisé par le syndicat ;
- **autoriser** à mentionner l'information dans les conclusions du contrôle, et à apporter les modifications correspondantes au règlement de service d'Assainissement Collectif ;
- **autoriser** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- **abroger** toute délibération antérieure contraire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

secretariat@seacne.fr

N°2025/37 (page 3/3)

FINANCES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – contrôles

Fait et délibéré le 26 juin 2025

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 10 JUIL. 2025

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr